
Don du citoyen Bouret, représentant du peuple, qui a envoyé de Cherbourg une décoration militaire et une de maçonnerie, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Bouret, représentant du peuple, qui a envoyé de Cherbourg une décoration militaire et une de maçonnerie, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 244;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28075_t1_0244_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

la tête des plus criminels a tombé sur l'échafaud; les autres sont dans les fers. La terre de la liberté était là, plus qu'ailleurs, souillée par la présence des prêtres réfractaires, de ces hommes qui ont bravé les lois et la crainte de l'échafaud pour tâcher d'allumer au milieu de nous la guerre civile, pour y porter la dévastation et la mort, souillaient plusieurs cantons de ce département: sept ou huit de ces misérables ont payé de leur tête leurs infâmes projets; et nous vous annonçons avec satisfaction que le peuple de ce département, éclairé par le danger qu'il vient de courir, leur donne lui-même la chasse; qu'il dépouille avec empressement, de leurs ornements les temples de l'imposture, de l'hypocrisie et du mensonge, pour les transformer en temples de la raison: que l'argenterie des églises s'accumule dans les districts, qu'il y en a déjà près de 800 marcs dans le district de Dax, et qu'il ne reste plus enfin un seul prêtre en fonctions dans toute l'étendue du département des Landes; et ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'ils ne sont pas regrettés. La commission extraordinaire, qui nous a puissamment secondés, a exercé des actes sévères de justice et de vengeance nationale; mais, citoyens collègues, il est encore de grands coupables à punir, et principalement dans les murs de la ville de Bayonne. Vous devez avoir remarqué, dans la lettre du scélérat Damartin, que les conspirateurs, entretenant sans doute des relations dans cette commune, paraissaient sûrs d'elle, et bornaient leurs vœux à désirer que les Espagnols et les émigrés arrivassent sous les murs de Bayonne, dont leurs complices auraient ouvert les portes. Nous allons nous occuper de découvrir cette criminelle intelligence, et vous pouvez être assurés que le sang de tous les traîtres coulera sur l'échafaud.

En vous parlant des coupables, nous devons aussi vous entretenir de ceux dont la conduite civique ne s'est pas démentie. Si dans le département des Landes il y a eu un foyer de contre-révolution, si plusieurs communes, entr'autres dans le district de Saint-Sever, ont mérité la haine, l'indignation et la colère des amis de la liberté, il en est beaucoup qui sont dignes de votre estime et de votre amitié. D'abord, l'esprit des habitants de la campagne est bon dans la plus grande partie du département; et [ils] détestent les prêtres, les fanatiques et les nobles, aiment la République, chérissent les défenseurs de la patrie, pour lesquels ils font avec empressement les plus grands sacrifices. Les villes de J.-J. Rousseau (le Saint-Esprit, V.S.) et de Mont-de-Marsan, doivent surtout être distinguées: les meilleurs principes y règnent, l'amour de la patrie, le républicanisme y échauffent tous les cœurs, et la première de ces deux villes a d'autant plus de mérite, qu'elle ne forme en quelque façon qu'une seule et même ville avec Bayonne, où règne encore et où régnera longtemps, à l'exception d'un petit nombre de patriotes que renferme la société populaire, l'aristocratie la plus invétérée, l'amour des rois et des Espagnols, et la haine pour la liberté et l'égalité.

La ville de Dax paraît aussi, depuis la salutaire visite que nous y fîmes il y a quelque temps, vouloir racheter ses fautes passées, le patriotisme y a repris avec vigueur; les malveillants sont atterrés ou enchaînés, et les sans-

culottes y développent une énergie dont cette commune ne paraissait pas il y a peu de temps susceptible. S. et F. ».

CAVAIGNAC, PINET aîné.

55

ETAT DES DONNS (suite) (1)

a

Le citoyen Poincot, de Chalon-sur-Saône, a fait déposer par le citoyen Millard, député, une décoration militaire qu'il a, dit-il, prise sur un émigré.

b

Le citoyen Bouret, représentant du peuple, a envoyé de Cherbourg une décoration militaire et une de maçonnerie.

La séance est levée à 4 heures (2).

Signe: Robert LINDET (présid.), Ch. POTTIER, MONNOT, RUELLE, POCHOLLE, N. HAUSSMANN, DORNIER (secrét.).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

56

[Le Cⁿ Chéry, à la Conv.; Paris, 3 flor. II] (3).

« Citoyens législateurs,

Votre concitoyen vous représente que depuis bientôt 30 ans, il est le jouet et la victime d'une persécution qui n'a pas d'exemple, tant par l'inique despotisme nobiliaire, aristocratique, ministériel, judiciaire, robinocratique, financier, secrétariat, commissiel des différents bureaux des départements relatifs, et autrement. L'affaire est sûrement unique, si bien que tous les livres de l'antiquité n'en fourniraient pas de semblable.

Il se bornera à en donner une esquisse, car l'analyse en entier formerait un grand *in folio*. D'ailleurs son mémoire qu'il y joint suppléera ainsi que lui par ses titres et pièces à l'appui.

La teneur duquel exige la connaissance et le vu du comité de législation, sur d'autres chefs, de celui de salut public, en d'autres, de celui de sûreté générale et en d'autres de celui des domaines, puisque l'objet duquel il s'agit est domanial, du moins à son opinion, et ainsi qu'il désire être ordonné et fait, Citoyens Représ-

(1) P.-V., XXXVI, 229.

(2) P.-V., XXXVI, 118.

A.A. H5. Dossier 1352, p. 325.